



# 9<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU BALCON - EST du VERCORS

LES 3 et 4 AVRIL 2021

## REGLEMENT PARTICULIER

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Lundi 22 février 2021**

Ouverture des engagements : **Lundi 22 février 2021**

Clôture des engagements : **Lundi 22 MARS à 0h (cachet de la poste faisant foi)**

Parution du road-book le **28 MARS 2021** : A retirer à l'**Auberge des Chasseurs 38450 Miribel-Lanchâtre 06 75 63 75 25**

Dates et heures des reconnaissances : Voir Article 6.2 Reconnaissances

Vérifications des documents le : **Samedi 3 Avril 2021** de 10h30 à 16h **Salle Polyvalente Place Jean COUTURIER à VIF 38450**

Vérifications des véhicules le : **Samedi 3 Avril** de 10h 45 à 16h15 **Place de la Mairie à VIF 38450**

Heure de mise en place du parc de départ le : **Samedi 3 AVRIL 2021** à 10h45

.au plateau des sports du collège de VIF Rue du 19 Mars 1962

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : **Samedi 3 Avril 2021** à 14h

Publication des équipages admis au départ le : **Samedi 3 Avril 2021** à 17h15

Publication des heures et ordres de départ le : **Samedi 3 Avril 2021** à 17h15

Départ de la 1<sup>er</sup> Voiture Etape 1 : **Samedi 3 avril** à 18h15

Publication des résultats partiels :  $\frac{1}{2}$  heure après l'arrivée du dernier concurrent

Arrivée Finale du Rallye 1<sup>er</sup> Voiture : **Dimanche 4 AVRIL 2021** à 14h47 **Salle Polyvalente de VIF**

Vérification finale le : **Dimanche 4 AVRIL 2021** **Garage GT Automobiles 38760 VARCES** Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

Publication des résultats du rallye le : **Dimanche 4 Avril 2021**  $\frac{1}{2}$  heure après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix le : **Dimanche 4 Avril 2021** sur le Podium d'arrivée à la Salle Polyvalente de VIF.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le **9<sup>ème</sup> Rallye Régional du Balcon-Est du Vercors (Ville de VIF)** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes. Le **20 Janvier 2021** sous le numéro **R 5**. et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **...64...** en date du **20 Janvier 2021**.

Secrétariat du rallye: ASA Dauphinoise

Lieu: Maison Départementale des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS 04 76 33 09 63

Site internet -> [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com)

Mail : [contact@asadauphinoise.com](mailto:contact@asadauphinoise.com)

### **Comité d'Organisation - LANCHATRE OMNISPORTS**

---

: Président Jean Luc VALLIER

Au Perron 38450 **MIRIBEL LANCHÂTRE**

Téléphone : 06 75 63 75 25

#### **Organisateur technique**

---

Nom : LANCHÂTRE OMNISPORTS

Téléphone : 06 75 63 75 25

Adresse : Au Perron 38450 MIRIBEL LANCHÂTRE

En charge de la vérification des Dispositifs pour LANCHÂTRE OMNISPORTS : Jean Luc VALLIER  
Licence n°9701

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs :

Armand AGOSTINO Licence n°12775

Commissaires Sportifs :

Emmanuel VEYRET Licence n° 01316

Bruno BIGOURDAN Licence n° 243696

Directeur de Course :

Bruno MUSELLI Licence n° 02403

Directeur de Course Adjoints :

Chantal PICCHIONI Licence 181121

En attente

Commissaire Technique Responsable :

Olivier CAPPELLETTI Licence N° 134399

Commissaires Techniques Adjoints :

Loys BORDERON Licence n° 183288

Georges SANDELION Licence n° 245840

Christian RACHEX Licence n°44181

Chargés des relations avec les concurrents :

Silvie SIMON Licence n° 214749

Floreal PITARCH Licence n° 02729

Juge de faits :

Hervé VAUTRAT Licence n° 03259

Médecin Chef

A.LEGSSAIR

Chargés des relations avec la presse :

Speaker:

P.GAVARD

Observateur:

En attente

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye du **BALCON-EST du Vercors** compte pour la Coupe de France des Rallyes 2021 Coefficient. 2, le Championnat de La Ligue Rhône-Alpes 2021 et le Challenge Patrice MONTAGNAT de l'ASA Dauphinoise (Inscription au challenge Montagnat indispensable auprès de l'ASA)

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>) à partir du 30 Mars 2021 pour les vérifications administratives qui auront lieu **Samedi 3 AVRIL 2021 de 10h30 à 16h00** et Les vérifications techniques de **10h45 à 16h15**.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 9<sup>ème</sup> Rallye du Balcon-Est du Vercors doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site internet de l'ASA DAUPHINOISE [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com) .

La demande d'engagement est également disponible en ligne à l'adresse <https://engagement.ffsa.org/>

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée et envoyée par la poste à l'ASA DAUPHINOISE Maison des sports, 7 Rue de l'industrie 38320 EYBENS avec le règlement des droits d'engagements au plus tôt le **Lundi 22 février** et au plus tard le **lundi 22 MARS 2021** (cachet de la poste faisant foi).

**Attention :** Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site <https://engagement.ffsa.org/> ou feuille d'engagement reçue sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum. En fonction du nombre de voitures inscrite en historique limité à 20; L'organisation se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrit dans l'une ou l'autre catégorie (moderne ou historique) pour un maximum de l'ensemble des participants à 150 voitures.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **350 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **700€**  
Les droits d'engagement pour les équipages **100 % féminins** sont fixés :
  - Avec la publicité facultative des organisateurs : **300 €**
  - Sans la publicité facultative des organisateurs : **600 €**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- 50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le **Lundi 29 MARS 2021**

### 3.3P ORDRE DE DEPART

**3.3.1P** Pour la 1ère ETAPE du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour l'étape suivante le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire hors pénalités routières

**3.3.2P** L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

□ Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

□ Série 2 : Pilotes classés par la FIA. (Priorité B)

□ Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)

□ Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs

Résultats précédents (limités à une dizaine environ).

□ Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

R5, R4 FIA, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, A7K, A8, R4, R3, RC4, N4, **F214**, A6K, R2, A7, N3, **F213**, GT9, A6, A5K, A5, RC5, R2J, R1, N2, **F212**, N2 Série, N1, F211.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Un reclassement sera effectué après la 1ère étape, la base du reclassement se fera sur l'ES1

Le rallye moderne partira 15 minutes après le rallye VHC

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance Place Jean COUTURIER et Rue du 19 Mars 1962 à VIF (Autour de la Salle Polyvalente)

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1. P IDENTIFICATION DES VOITURES

**5.1.1P** Conformément aux dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner. A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise.

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le

modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues aux articles 5.1.6 et 5.2.4 du règlement standard des rallyes.

## **5.2P PUBLICITE**

### **Conforme au règlement standard**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye du **BALCON-EST du Vercors** représente un parcours de **136,1 Km**.

Il est divisé en 2 étapes intégrant 1 section dans l'étape 1 et 2 sections dans l'étape 2.

Il comporte 5 **épreuves spéciales** d'une longueur totale de **38.5 km**

Les épreuves spéciales sont les suivants :

ES 1/ st Guillaume 8.3 km

ES2/4 - Miribel 7.9 km

ES3/5 col de l'Arzelier 7.2 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **6.2.1P. Attention :**

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

**Le DIMANCHE 28 MARS 2021 de 8 h à 18 h et le SAMEDI 3 AVRIL de 8h à 15h30**

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.1P Départ**

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

### **7.5P EPREUVES SPECIALES**

**7.5.1P** Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

**7.5.18.3P** Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

**Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.**

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Primes cumulables : Scratch, classe  
Coupes non cumulables

### CLASSEMENT SCRATCH

1 <sup>er</sup>	400 €
2 <sup>ème</sup>	300 €
3 <sup>ème</sup>	200 €

### FEMININE

1 <sup>ère</sup>	300 €
2 <sup>ème</sup> (si+3partants)	150 €
3 <sup>ème</sup> (si+5partants)	90 €

### CLASSES

CLASSES	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>		
- 4 Partants	150 €						
4 à 9 Partants	320 €	150 €	100 €				
10 à 15 Partants	320 €	160 €	100 €	50 €			
+ de 15 Partants	320 €	160 €	100 €	75 €	50 €		

- \* 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch
- \* 1 Coupe à chaque équipage classé suivant tableau des primes de classe
- \* 1 Coupe aux 3 premiers équipages féminin terminant le rallye

**La remise des prix se déroulera le DIMANCHE 4 AVRIL 2021  
sur le Podium d'ARRIVEE dès l'arrivée finale de la première voiture.**